

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 janvier 2019</b>	<b>N° 2019-7</b>

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45  
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 janvier 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 2019-7</b>

---

**Organisation de l'édition 2019 du salon du cheval de Bordeaux du 7 au 10 février 2019 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

- **Présentation du Salon du cheval de Bordeaux**

Créé en 1973, le Jumping International de Bordeaux fête en 2019 sa 44<sup>ème</sup> édition. Compétition classée au plus haut niveau en matière de sports équestres (5 étoiles), elle est la seule étape disputée en France de la Coupe du Monde de saut d'obstacles organisée par la Fédération équestre internationale (FEI).

Ouvert aussi bien au grand public qu'aux professionnels, le Salon du cheval de Bordeaux (anciennement Jumping l'Expo), qui se déroulera du 7 au 10 février 2019 est un salon axé sur la vente d'équipements et services liés à l'équitation, organisé par l'association Jumping international de Bordeaux.

Complément devenu essentiel du volet compétition de l'évènement sportif, ce salon s'étend désormais sur 25 000 m<sup>2</sup> et accueillera cette année 200 exposants (soit autant qu'en 2018).

La fréquentation attendue en 2019 est identique à 2018 soit environ 62 000 visiteurs, contre 60 000 visiteurs en 2017 et 50 000 en 2016.

Le programme d'animations de cette 44<sup>ème</sup> édition, notamment à destination du jeune public, sera enrichi, avec notamment un spectacle équestre inédit centré sur l'art équestre espagnol et portugais. Par ailleurs, la localisation du salon à proximité immédiate du paddock permet au grand public de voir s'entraîner les cavaliers participant aux différentes épreuves. L'innovation sera également à l'honneur, avec la participation du pôle de compétitivité de la filière équine Hippolia, et du cluster SO Horse alliances qui regroupe les acteurs aquitains de la filière.

Ainsi, le Salon du cheval induit des retombées positives pour les acteurs bordelais du tourisme, notamment de l'hôtellerie et de la restauration, puisqu'une partie importante de ces visiteurs n'est pas originaire de la région.

- **Plan prévisionnel de financement**

En termes de financement, il est à noter que la subvention accordée par Bordeaux Métropole a été réduite de 36 000 € en 2015 à 34 000 € en 2016 (-5,6%), puis maintenue à 34 000 € en 2017 et en 2018, montant qu'il est proposé de reconduire pour 2019.

Le soutien financier à un tel évènement s'inscrit donc dans la stratégie d'attractivité de Bordeaux Métropole, et dans l'axe 1 de sa feuille de route économique.

La subvention de Bordeaux Métropole représente 4.72% du montant du budget prévisionnel (719 200 €) dont le détail figure en annexe 2 à la convention.

- **Principaux indicateurs financiers de l'organisme**

	Budget 2019	Réalisé 2018	Réalisé 2017
Charges de personnel / budget global	29.6%	27.5%	26.8%
% de participation de BM / Budget global	4.7%	5.5%	6.9%
% de participation des autres financeurs / Budget global	0%	0%	0%

A noter que, si aucune autre demande de subvention n'est faite dans le cadre du Salon du cheval de Bordeaux, l'aide de la Région et de la ville de Bordeaux a été sollicitée pour l'organisation du Jumping international de Bordeaux, à hauteur respectivement de 50 000 € et de 30 000 €.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 11 juillet 2018,

**VU** l'avis de la commission d'attribution des subventions du 12 octobre 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** par son ampleur et sa notoriété, le « Salon du cheval de Bordeaux », organisé dans le cadre du Jumping international de Bordeaux, épreuve sportive de renommée mondiale et fortement médiatisée tant en France qu'à l'international, contribue à développer l'image et la notoriété de Bordeaux Métropole, et s'inscrit dans sa stratégie d'attractivité, tout en participant au développement du tourisme sur son territoire.

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 34 000 € en faveur de l'association Jumping international de Bordeaux pour l'organisation du « Salon du cheval de Bordeaux », qui se tiendra du 7 au 10 février 2019.

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'adoption du Budget 2019, au chapitre 65, article 65748, fonction 61 du Budget 2019.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 JANVIER 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 JANVIER 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---